

Tous les 3 mois, je peux déclarer mes ressources pour le Revenu de solidarité active (Rsa), la Prime d'activité ou l'allocation aux adultes handicapés (Aah) sur l'appli Caf – Mon Compte.

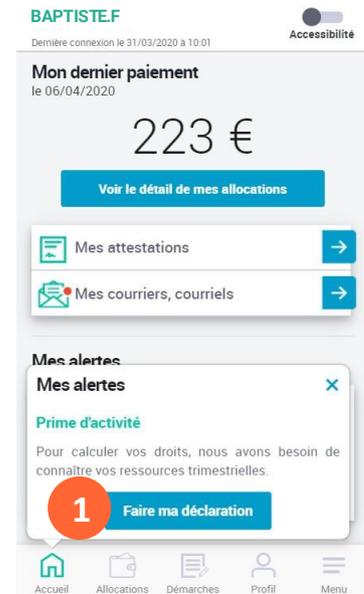
Comment accéder à ma déclaration ?

① J'accède à ma déclaration trimestrielle de ressources directement en cliquant sur le bouton « Faire ma déclaration » de l'alerte qui s'affiche.

À noter : pour ne manquer aucune alerte, je pense à activer les notifications en cliquant sur l'icône « Menu » de la barre de navigation de l'appli puis sur « Gérer mon compte » > « Mes notifications ».

② Pratique !

Pour ne pas oublier de compléter ma déclaration, je consulte régulièrement la rubrique « Mon agenda », accessible depuis le menu.



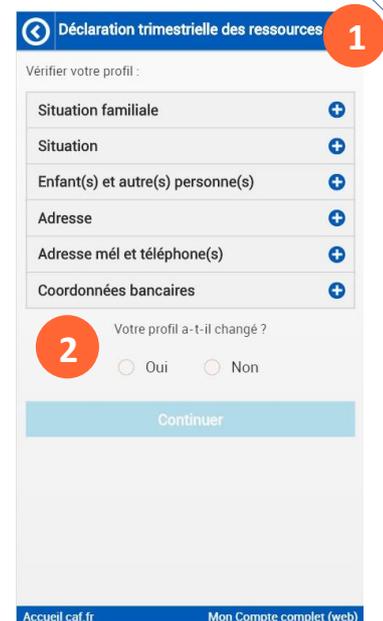
Quelles informations sont nécessaires ?

Avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources, je dois vérifier que les informations de mon profil sont bien à jour et correspondent à ma situation.

① Pour vérifier mon profil, je déplie les blocs d'information en cliquant sur le signe +

② Si mon profil est à jour, je coche la case « Non » à la question « Votre profil a-t-il changé ? » puis sur « Continuer ». Si mon profil n'est pas à jour, je coche la case « Oui ». Je suis alors redirigé sur caf.fr pour mettre à jour mon profil.

Cette étape est indispensable pour faire ma déclaration. Pour éviter d'être redirigé vers le site web, je peux mettre à jour ma situation avant de commencer ma démarche, directement depuis l'appli.



Comment faire ma déclaration ?

1 Déclaration trimestrielle des ressources

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt, retenue ou saisie
- dés mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Octobre 2019	➔
Novembre 2019	➔
Décembre 2019	➔

① Pour débiter ma déclaration, je dois déclarer mes ressources mois par mois en cliquant à chaque fois sur ➔

② Je déclare mes revenus :

- perçus en France ou à l'étranger même non imposable en France,
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt
- le mois où ils sont perçus (ex : si mon salaire de mars est versé en avril, il doit être déclaré sur le mois d'avril).

Je n'hésite pas à cliquer sur les bulles d'aide ⓘ si j'ai besoin de plus de précision pour compléter ma déclaration.

③ Si je n'ai perçu aucune ressource, je coche simplement la case « Aucune ressource perçue ».

Ressources	Montant
Salaires ⓘ	<input type="text"/>
Indemnités chômage ⓘ	<input type="text"/>
Pensions alimentaires ⓘ	<input type="text"/>
Aucune ressource perçue <input type="checkbox"/> 3	
Déclarer d'autres ressources +	

Continuer

4 Déclaration trimestrielle des ressources

Veuillez saisir vos ressources trimestrielles par mois

Octobre 2019	✓	➔
Novembre 2019	✓	➔
Décembre 2019	✓	➔

Attention, vos déclarations seront systématiquement vérifiées l'année suivante auprès des Impôts.

Continuer

Accueil.caf.fr Mon.Compte.complet(web)

④ Quand j'ai rempli ma déclaration pour les trois mois demandés, je clique sur « Continuer ». Dès qu'un mois est complété, le signe ✓ apparaît.

Un récapitulatif de ma déclaration apparaît. Je vérifie les informations que j'ai fournies.

Je coche la case des conditions d'utilisation puis je valide ma déclaration.

Ma déclaration est enregistrée !